

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

9 novembre 2023

et qu'elle a été faite le

9 novembre 2023

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 41

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 7

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2023_09_146

Objet :

Modification de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2023-2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 16 novembre 2023**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-trois, le 16 novembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSETNET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Courtfontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey : M. Gilbert TSCHAINÉ La Barre : M. Philippe GIMBERT Louvatange : M. Gérome FASSETNET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Mutigney : M. Eric DRUOT Orchamps : M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ougney : M. Cédric IVANES Ranchot : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Serre les Moulrières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervey : M. Stéphane ECARNOT Vitreux : M. Alain GOMOT

Suppléés :

Absents excusés : Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Montepain : M. Luc BEJEAN Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Orchamps : M. Régis CHOPIN, Mme Lucette NAEGELLEN Salans : Rouffange : Mme Aurore PLANCON

Secrétaire de séance : M. Eric DRUOT

Procurations de vote :

Mandants : M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGELLIN (ORCHAMPS)

Mandataires : M. Gérome FASSETNET (LOUVATANGE), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

MODIFICATION DE 3 POSTES DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET : AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE SUITE A LA RENTREE SCOLAIRE 2023-2024

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Considérant la délibération n° DCC2020_11_116 du 12 novembre 2020 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 13,74h hebdomadaire ;

Considérant la délibération n° DCC2022_01_008 du 26 janvier 2022 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 32,82h hebdomadaire ;

Considérant la délibération n° DCC2022_11_163 du 24 novembre 2022 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 24,52h hebdomadaire ;

Considérant qu'il convient d'**augmenter** la durée hebdomadaire de ces postes pour nécessité de service comme suit :

- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 13,74h hebdomadaire : augmentation de la durée hebdomadaire à 14,14h hebdomadaire ;
- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 32,82h hebdomadaire : augmentation de la durée hebdomadaire à 34,59h hebdomadaire ;
- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 24,52h hebdomadaire : augmentation de la durée hebdomadaire à 24,76h hebdomadaire.

Les modifications du temps de travail n'excèdent pas 10 % du temps de travail initial.

Considérant l'acceptation des agents ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Affaires Générales » en date du 6 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 7 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 novembre 2023 ;

Vu le tableau des effectifs ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 3 postes ;**
- **Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0



A large, stylized blue ink signature is written over a faint circular stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD' around a central emblem.